

Envoyé en préfecture le 07/10/2021

Reçu en préfecture le 07/10/2021

Affiché le **07 OCT. 2021**

ID : 031-213105612-20211007-D_2021_87-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 27
- absents : 6
- procurations : 5
- ayant pris part au vote : 32
- vote pour : 28
- abstention : 4

L'an deux mille vingt et un et le 29 septembre à 19 heures, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 23 septembre 2021, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, MME. SIMON LABRIC, M. ORTIC, MME. QUONIAM-DOUREL, MME. PERROUX, M. MOLET, M. GARDE, MME CELERIER, M. BAMIÈRE, MME TOULZE, M. COMBE, M. CADIEU, MME FERRE, M. MERLEY, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME MAURIN, MME GRUEL, M. ESPIAU.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME BEC (POUVOIR A M. LE MAIRE), MME SERRET-PEREZ (POUVOIR A M. NAVARRO), M. DOMENEGUETTY (POUVOIR A M. ORTIC), MME JARRIGE (POUVOIR A MME GODEAS), MME. CABERO (POUVOIR A KAREN GREGOIRE).

Etaient absents excusés : M. PUGET

M. PHILIPPE GARDE est élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION n°2021/87

Objet : Résiliation du bail avec le groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC), La Pichounelle.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis 1998, par une délibération du 16 décembre de la même année, la commune met à disposition du GAEC de la Pichounelle les parcelles AC 139 de 11 584 m², AC 140 de 3 698 m² et AC 142 de 1 892 m² soit un total de 17 174 m².

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la résiliation de ce bail précaire, conformément à son article 2, moyennant un préavis de six mois.

La résiliation de ce bail est motivée par la volonté de la commune de mettre en œuvre un projet communal agricole sur ces parcelles à partir de l'année 2022.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à informer officiellement le GAEC de la présente délibération et de signer tous documents à cet effet.

Envoyé en préfecture le 07/10/2021

Reçu en préfecture le 07/10/2021

Affiché le **07 OCT. 2021**

ID : 031-213105612-20211007-D_2021_87-DE



Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'Unanimité moins 4 abstentions,

- D'autoriser Monsieur le Maire à informer officiellement le GAEC de la présente délibération et de signer tous documents à cet effet.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRÉ

**Pour le Maire
et par délégation
L'Adjoint au Maire
Isabelle GODEAS**


I. GODEAS



- Transmis le 07 OCT. 2021
- Affiché le 07 OCT. 2021